

d'entrée ils ne manqueront pas d'évincer du marché français le poivre de Singapore qui donne lieu à de nombreuses plaintes touchant sa qualité.

L'acte relatif à l'emballage des fruits est entré en vigueur le premier juillet. Cet acte a pour objet d'empêcher la fraude dans l'emballage des fruits. Les superlatifs des étiquettes ne seront plus tolérés à moins que le contenu réponde à ce qu'énonce l'étiquette.

Le bois remplacé par le cuir : On va probablement bientôt remplacer les traverses en bois des chemins de fer par des traverses en cuir. Pour les obtenir, on moule le cuir et on le réduit en pâte selon le principe d'après lequel on fait le carton ou le papier mâché. Puis on durcit cette pâte et par des procédés chimiques, on la rend impénétrable à l'eau. On la coupe ensuite en bandes de la largeur et de l'épaisseur de la traverse. On empile ces bandes les unes sur les autres pour faire la longueur voulue et on les soumet à une énorme pression, après quoi on a une barre rigide et très solide. Cette barre a toutes les qualités de la traverse en bois sans avoir ses défauts. Elle a l'élasticité du bois, maintient très fortement les clous et ne se pourrit pas. De plus, le prix de revient n'est guère plus élevé, car on peut utiliser pour sa fabrication les déchets de toutes sortes, courroies usées, vieilles chaussures, etc...

Dans son testament, l'honorable Sénateur J. O. Villeneuve lègue \$25,000 pour aider à la reconstruction de l'Ecole Polytechnique.

L'exemple devrait être suivi par les favoris de la fortune : il n'est pas nécessaire d'attendre l'article de la mort pour contribuer à cette œuvre patriotique.

Comme le dit, avec infiniment de raison, *La Patrie* : "il est possible de l'édifier, de la développer, sans qu'il soit besoin d'assassiner notre Ecole Normale."

Jusqu'à présent, notre Ecole Normale, ajouterons-nous, a rendu des services plus appréciables que l'Ecole Polytechnique.

Certaines maisons des Etats-Unis commencent à appliquer l'électricité au tannage des peaux. Après avoir placé celles-ci dans un bain de solution chimique on établit un courant

électrique qui le traverse pendant environ vingt minutes ; on maintient encore les peaux dans le bain pendant une heure, après quoi, elles sont propres à être épilées. Les personnes qui emploient ce procédé prétendent qu'elles obtiennent en deux heures les mêmes résultats pour lesquels il leur fallait auparavant de quinze jours à trois semaines.

Après cette opération, les peaux sont placées dans un bain de tan et sont de nouveau soumises à l'influence d'un courant électrique. Il semble que l'électricité provoque l'ouverture rapide des pores, permettant ainsi au bain de pénétrer la peau d'une façon absolument complète.

On applique le même principe à l'extraction des essences de certains fruits comme le café et la noix. On place ces derniers dans une solution chimique que l'on fait bouillir par le passage d'un courant. Cette solution absorbe l'essence et est ensuite très rapidement distillée.

La semaine sous revue a été marquée par de nombreux décès.

Dans le district de Québec, nous enregistrons la mort suite à Lévis de M. Damase Lainé de la maison Carrier, Lainé et Cie, et l'un des membres du conseil de ville de Lévis. Il était âgé d'environ 55 ans.

M. Lainé a été l'un des fondateurs des immenses fonderies qui font à juste titre l'orgueil de notre cité sœur. Il était en société avec M. Carrier, père de M. Henri Carrier, qui lui a succédé dans la gestion de ces importantes usines.

Les importations du sucre au Japon se sont élevées en 1899 à 40,461,960 francs et en 1900 à 61,522,170 fr.

Les principaux pays de provenance sont :

	1900	1899
Hongkong.....	23,554,300	16,228,800
Allemagne.....	7,863,700	4,383,800
Autriche.....	7,138,200	1,757,500
Chine.....	6,343,400	6,524,000
Indes néerlandaises..	5,602,800	1,228,200
Philippines.....	4,025,000	4,388,400
Russie.....	41,400	"

Il est intéressant de voir que la Russie commence déjà à exporter du sucre au Japon ; ce sucre est expédié par les ports de la mer Baltique et par Hambourg.

Des essais de culture de la betterave à sucre ont été entrepris dans l'île de Formose ; une société au capital de 1,500,000 francs s'est fondée en vue de l'exploitation d'une sucrerie.

L'épargne en Belgique : Le *Moniteur officiel* a publié récemment la situation de la Caisse d'épargne et de retraite à la date du 31 décembre 1900. Les fonds déposés à la Caisse d'épargne et de retraite sont productifs d'un intérêt de 3 p. c. pour les dépôts ne dépassant pas 3,000 francs et d'un intérêt de 2 p. c. pour les dépôts allant au delà de ce chiffre.

C'est à partir du 1er ou du 16 du mois qui suit immédiatement le dépôt que l'intérêt est compté, et les sommes déposées cessent d'être productives d'intérêt le 1er ou le 16 du mois qui précède l'époque de leur remboursement.

Les dépôts à la Caisse d'épargne et de retraite peuvent, à la demande des intéressés, être appliqués à l'achat de rentes viagères ou de fonds publics belges.

Tous les cinq ans, une partie du fonds de réserve est répartie entre les déposants qui possèdent un livret depuis un an au moins.

Maintenant que nous avons rappelé les dispositions essentielles du règlement relatif à la Caisse d'épargne et de retraite, passons aux chiffres et renseignements donnés par le *Journal officiel* :

Au 31 décembre 1899, le nombre de livrets s'élevait à 1,647,263 et le chiffre des dépôts à fr 622,942,996,95.

Au 31 décembre 1900, le nombre de livrets s'élevait à 1,762,434 et le chiffre des dépôts à fr 660,249,447,57, soit une augmentation de fr 37,306,450,62 pour l'année.

Cette dernière somme représente l'excédent des versements sur les remboursements en 1900. Les intérêts capitalisés s'élevaient à fr 17,944,178,42 sont à ajouter au total.

De sorte qu'au 1er janvier dernier, le montant des livrets s'élevait à fr 678,191,625,99, somme appartenant presque exclusivement à la classe ouvrière.

Depuis deux ans, grâce à la prospérité industrielle, les versements ont augmenté considérablement. Malheureusement, depuis six mois, les remboursements ont été considérables dans le pays de Charleroi ; tous les verriers économes ont dû, en effet, reprendre l'argent qu'ils avaient mis de côté. Il fallait vivre, et comme il n'y avait plus de salaires, on a du aller à la Caisse d'épargne retirer la pomme qu'on avait déposée pour la soif.

La province de Hainaut est celle où l'on épargne le plus. Le solde des comptes des déposants au 1er janvier 1901, dans les bureaux des postes seulement, s'élevait à fr 101,714,836,45.